



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT ***
 LA DESTRUCTION *
 LA PERTURBATION INTENTIONNELLE *
DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ	
Nom et Prénom :	ALTAREA COGEDIM REGIONS / VIRGIL agissant en nom et pour le
ou Dénomination (pour les personnes morales) :	compte de la société commune SAS ROUEN PEPINIÈRES
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :	AMÉNAGEMENT en cours de constitution
Adresse : N°	Rue 87, rue de Richelieu (ACR) 28, rue Bayard
Commune	PARIS PARIS
Code postal	75002 75008
Nature des activités :	Aménageur / promoteur immobilier
Qualification :	Aménageur / Maître d'ouvrage

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION		
Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Pipistrellus pipistrellus et P. Kuhlii Pipistrelle commune et P. de Kuhl	Colonie de +20 individus + ind. isolés	Destruction d'un gîte estival de pipistrelle commune au sein du bâtiment D. Destruction des bâtis au sein desquels des potentialités de gîtes d'ind. isolés peuvent être présentes
B2 Erinaceus europaeus Hérisson d'Europe	1 indiv. adulte + 4 jeunes	potentielle destruction d'individus et perturbation des zones de gîte/alimentation/repos
B3 Phoenicurus ochruros et Falco tinnunculus Rougequeue noir et Faucon crécerelle	1 à 2 couples ind. en 2020 1 ind. en 2021/2022	Perturbations d'individu(s) et destruction d'habitats (zones de nidification/nourrisage/repos)
B4 Passer domesticus Moineau domestique	1 colonie de 15 à 20 individus	Destruction d'habitats et perturbation d'individu(s), voir destruction d'espèces
B5 Fringilla coelebs, Lophophanes cristalus, cyanistes caeruleus, Parus major Pinson des arbres, Mésanges huppé, bleue, charbonnière	<5 ind. pour chaque espèce	perturbation (voire destruction d'individus) lors de la phase de travaux

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input checked="" type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet présente un intérêt public majeur pour la collectivité puisqu'il s'agit d'une opération de renouvellement urbain, répondant aux objectifs du Programme Local de l'Habitat 2020-2025 de la Métropole Rouen Normandie.

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION	
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
DI. CAPTURE OU ENLÈVEMENT *	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input checked="" type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input checked="" type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	
Il n'est pas prévu de captures définitives d'espèces protégées. Cependant, dans la phase chantier, la nécessité de capturer et déplacer une espèce peut être avérée. Dans ces conditions, l'écologue en charge du suivi de chantier pourra capturer et déplacer les individus Pipistrelle commune et Pipistrelle de Kuhl en phase chantier en cas de découverte d'individus dans le bâti. Le protocole est exposé en partie 10.1 du dossier complet annexé à la présente demande.	

DS

Dua

DS

ST

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :
 Tout au long de la phase chantier, capture sur site et dépôt des individus au sein d'association de sauvegarde (10.1 du dossier complet)

Capture manuelle Capture au filet
 Capture avec époussette Pièges Préciser :
 Autres moyens de capture Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :
 Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Modalités de marquage des animaux (description et justification) :

Suite sur papier libre

D2. DESTRUCTION *

Destruction des nids Préciser : Gîte de la pipistrelle commune, nids du Rougequeue noir, aucun nid de Faucon crécerelle observé
 Destruction des œufs Préciser : potentielle destruction d'œufs d'oiseaux. La localisation des espèces repérées est détaillée dans le dossier complet annexé à la présente demande
 Destruction des animaux Par animaux prédateurs Préciser :
 Par pièges létaux Préciser :
 Par capture et euthanasie Préciser :
 Par armes de chasse Préciser :

Autres moyens de destruction Préciser : les travaux (phase de démolition notamment) sont susceptibles d'engendrer des perturbations provoquant le déplacement naturel des espèces. Cependant, la destruction non-intentionnelle d'espèce ne peut être exclue

Suite sur papier libre

D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :
 Utilisation d'animaux domestiques Préciser :
 Utilisation de sources lumineuses Préciser : Potentielle utilisation de sources lumineuses en phase chantier
 Utilisation d'émissions sonores Préciser : en phase chantier
 Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :
 Utilisation d'armes de tir Préciser :
 Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser : la phase chantier est source de nuisances (démolition, déplacement de terre et gravats, déplacements d'engins, poussières, etc) pouvant perturber les espèces protégées listées dans la demande

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : Le chantier et les mesures seront suivies par un écologue
 Formation continue en biologie animale Préciser : disposant d'un master en écologie
 Autre formation Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Septembre 2023 - décembre 2028
 ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Normandie
 Départements : Seine-Maritime (76)
 Cantons : Canton de Rouen
 Communes : Rouen

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Potentiels Mesures de protection réglementaires
 Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : cf parties 9-10-11-12-13 du dossier complet

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Des compte-rendus seront réalisés par l'écologue à chacune de ses visites dans le cadre du suivi de chantier (MS1). Du suivi à la livraison (MS2) et des suivis écologiques sur 10/30 ans. Ils seront à destination des entreprises de travaux/MOA/services de l'Etat. Un rapport final compilera les CR et les conclusions du suivi de chantier

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser :

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Rouen
 le 10-02-23 | 01:48:56 PST
 Votre signature

DocuSigned by:

DocuSigned by:

STEPHAN THOMAS DE LA GARDE Alexandre

0632A8FD4E104B8...

AF307823A75D4E0...